



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

**LE 27 FEVRIER 2023**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mardi 21 février 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ *procuration*, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

**Secrétaire de séance** : M. Jean PALLUD

**Date d'affichage** : 28 FEV. 2023

**OBJET : AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 10 « AGENCEMENT » DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ECOLE DE CUVAT**

# AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 10 « AGENCEMENT » DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE CUVAT

Vu le Code de la commande publique

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en tant que maître d'ouvrage unique pour son compte et celui de la Commune de Cuvat, a conclu des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et à l'agrandissement du groupe scolaire de la Commune ainsi qu'à la création d'une cantine-garderie.

Il rappelle que le lot n°10 « Agencement » a été attribué à l'entreprise MOBILIER BOIS DESIGN pour un montant hors taxes de 34 921,45 euros.

Monsieur le Président indique que cette modification porte sur l'augmentation des quantités de bans et les patères du périscolaire ainsi que l'ajout de meubles sous plan de travail et de meubles hauts.

Par conséquent, il indique qu'il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant en plus-value pour un montant de 18 767,34 euros HT, représentant ainsi une évolution du montant initial du lot de 55,88 %.

Il précise que cette somme sera imputée sur l'enveloppe de travaux communale et intercommunale, telle que prévue dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le projet d'avenant ci-dessus exposé et ses annexes sont joints à la présente délibération. Monsieur le Président invite donc le Conseil à examiner ce dossier.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°1 au lot 10 « Agencement » du marché de travaux de l'école de CUVAT

Le secrétaire de séance  
Jean PALLUD

Le Président  
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 28 FEV. 2023



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N°1

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Communauté de Commune du Pays de Cruseilles  
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BRAND  
268, route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
SIRET : 247 400 112 00063

**B - Identification du titulaire du marché public**

MOBILIER BOIS DESIGN  
521, route de Jailleux  
01120 MONTLUEL  
04.50.06.25.92  
N° SIRET : 352 579 585 00022

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire et de création d'une cantine garderie sur la commune de CUVAT - LOT N° 10 - Agencement

■ Date de la notification du marché public : 25 janvier 2021

■ Durée d'exécution du marché public : 18,5 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 34 921,45 €
- Montant TTC : 41 905,74 €

**D - Objet de l'avenant**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Modification des quantités de bancs et patères du périscolaire
- Ajout de meubles sous plan de travail et de meubles hauts

Cet avenant se rapporte aux travaux d'extension de l'école de Cuvat (part CCPC) ainsi qu'aux travaux relatifs à la cantine-garderie (part Commune de CUVAT).

## ■ Incidence financière de l'avenant N° 1 :

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

 Non

 Oui

Montant de l'avenant N° 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 18 767,34 euros
- Montant TTC : 22 520,81 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 55,88 %

Montant de l'avenant N° 1 : PART CCPC	Montant de l'avenant N° 1 : PART COMMUNE DE CUVAT
▪ Taux de la TVA : 20%	▪ Taux de la TVA : 20%
▪ Montant HT : 19 656,69 euros	▪ Montant HT : -889,35 euros
▪ Montant TTC : 23 588,03 euros	▪ Montant TTC : -1 067,22 euros

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 53 688,79 euros
- Montant TTC : 64 426,55 euros

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

A CRUSEILLES, le .....

Signature

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)